

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

\*\*\*\*\*

**Séance ordinaire du 25 novembre 2021**

\*\*\*\*\*

L'an 2021, le 25 novembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis en son siège à Saint Loubès, sous la présidence de Frédéric DUPIC, pour une séance ordinaire.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Pierre COTSAS, Pascal COURTAZELLES, Luc DUTRUCH, Harrag KOUTCHOUK, Olivier LAFEUILLADE, Pierre DURAND, José MARTIN, Pierre SEVAL, Cédric CHALARD, Mmes Emmanuelle FAVRE, Céline BAGOLLE, Sylvie AYAYI, Sylvie FONTENEAU, Sybil PHILIPPE, Alice PLATRIEZ,

**EXCUSEE :**

Madame Sylvie BRISSON, ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE  
Madame Laetitia DA COSTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS  
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE  
Madame Nanou LAURENTJOYE, ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE

**ABSENT :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe GARRIGUE

**Date de convocation :** 12/11/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 19

Nombre de suffrages exprimés : 18

**D. 2021-11-17 : Remplacement d'un membre délégué au Pôle territorial Cœur Entre-2-Mers**

Vu la délibération 2020-07-03 du 20 juillet 2020 portant désignation des membres délégués au Pôle territorial Cœur Entre-2-Mers.

Considérant que l' élu délégué titulaire ne peut plus participer aux différents comités syndicaux du Pôle, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la communauté de communes.

Monsieur DUTRUCH propose la candidature de Madame Lucile BORIES

Aucun autre candidat ne se propose, il est procédé au vote.

Monsieur José MARTIN est Vice-président au Pôle territorial Cœur Entre-2-Mers, il se déporte.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne Madame  
Lucile BORIES, déléguée titulaire au Pôle territorial Cœur Entre-2-Mers en remplacement de  
Monsieur Luc MOREAU

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Saint-Loubès, le 30 novembre 2021

Le Président  
  
Frédéric DUPIC

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté des Communes Gironde' with a signature in black ink over it. The stamp contains the text 'LES COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIRONDE' and 'LE PÔLE TERRITORIAL CŒUR ENTRE-2-MERS'.